

Rassembler - Proposer - Agir

POUR
L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

n° 71

Décembre 2012

SNUAEP
F.S.U.

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

DÉCENTRALISATION
RÉFORME DE L'ÉTAT

ÉCOUTER SANS ENTENDRE

CONSULTATION

CONCERTATION

NÉGOCIATION

LOI D'ORIENTATION

CONTINUITÉ DES POLITIQUES ÉDUCATIVES

AUCUNE REVALORISATION

DÉVELOPPEMENT
DE L'APPRENTISSAGE

AUGMENTATION
DES SEMAINES DE STAGE

STOP

**POUR LE
SNUAEP-FSU
IL FAUT**

Un vrai service public d'éducation
Des diplômes nationaux CAP, BEP, Bac Pro
Des poursuites d'études
Une formation initiale de qualité
Des contenus d'enseignement ambitieux



[Choukri Ben Ayed >

Professeur de sociologie à l'Université de Limoges, GRESCO]

L'avenir de l'école appelle un projet éducatif ambitieux

Comment analysez-vous les débuts du ministre de l'éducation et sa volonté de promouvoir une loi d'orientation et de programmation ?

Tout d'abord refonder l'école est aujourd'hui nécessaire, l'avenir de l'école appelle un projet éducatif ambitieux.

Sur la méthode on peut s'interroger sur plusieurs points, d'une part un calendrier étriqué qui inévitablement produit un rapport flou et laisse plutôt dubitatif certains partenaires, mais aussi une mise de côté des enquêtes nationales au profit d'enquêtes européennes, et surtout pas de critique sur le fond des réformes menées par l'ancien gouvernement.

Beaucoup trop de formules vagues aussi, des formules convenues comme « l'école doit changer car le monde change » ou encore « l'école doit rentrer dans la modernité ». Opposer l'innovation, sans la définir, aux « pédagogies traditionnelles frontales » sans en faire l'analyse, revient à une critique formelle aussi convenue que dépassée des anciens contre les modernes. Qui s'est vraiment donné la peine de comprendre la genèse des pratiques pédagogiques et d'outiller efficacement les enseignant-es ?

Vous laissez entendre que les inégalités sont peu analysées ?

Je suis surpris que le rapport s'ouvre sur une analyse des inégalités scolaires à partir de l'enquête internationale PISA⁽¹⁾, qui n'est pas l'alpha et l'oméga de la mesure d'un fonc-

tionnement d'un système scolaire. De plus, le diagnostic est le même depuis 20 ans, il revient de façon récurrente et n'apporte pas de réelle nouveauté sur les solutions à mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités. Toutes celles qui figurent dans le rapport ont déjà été peu ou prou testées, expérimentées, avec les succès que l'on connaît : depuis 20 ans les inégalités se renforcent.

Des analyses plus fines issues de recherches récentes sont laissées de côté alors qu'elles mettent l'accent sur la source des inégalités en France et sur leur caractère cumulatif tout au long de la scolarité. Il faut comprendre les mécanismes inégalitaires, les logiques de choix politiques en matière de répartition des ressources sur le territoire, en matière d'absence de régulation, comme les logiques concurrentielles des établissements, ou l'accroissement des processus ségrégatifs, ainsi que la carte scolaire à peine évoquée dans le rapport, à ma grande surprise.

Il n'y aurait donc pas de vraie remise en cause politique ?

Il y a une contradiction très forte entre annoncer une refondation – mot très fort – et dès les premières lignes du rapport le terme Politique éducative disparaît au profit de celui d'action publique. L'action publique renvoie à des problèmes de gouvernance. On ne peut pas se cantonner à dire que les déboires de l'école seraient uniquement liés à un mauvais pilotage, une mauvaise organisa-

tion ou une « mauvaise conduite du changement ». Dire que le problème précédent était surtout dû à l'accumulation de réformes mal organisées, mal coordonnées entre elles, c'est une manière de noyer le politique et de ne pas s'inscrire en rupture avec les dispositifs précédents.

Est-ce la préparation d'une réforme d'inspiration libérale ?

Nous n'avons pas non plus de remise en cause des choix qui s'inscrivent toujours dans le cadre du processus de Lisbonne, du socle commun de connaissance, clé de voûte de l'orientation libérale ou encore de l'individualisation. Ainsi l'individualisation de l'action pédagogique comme remède à l'échec scolaire demeure étroitement liée aux approches psychologisantes et naturalisantes de la difficulté scolaire. On retrouve la rhétorique du précédent gouvernement qui triait les élèves en fonction de leurs goûts, intérêts et autres talents supposés.

Pas de remise en cause de l'enseignement privé non plus. La carte scolaire et l'enseignement privé sont les deux vecteurs de la mise en concurrence des établissements.

► **Propos recueillis par M.C Guérin**

⁽¹⁾PISA : Programme for International Student Assessment/
Programme international pour le suivi des acquis des élèves

2 Entretien

Choukri Ben Ayed : L'avenir de l'école appelle un projet éducatif ambitieux

4 > 5 Zoom sur les académies

Aix-Marseille - Poitiers - Guyane
Décès d'Olivier Demesteere - Vers la fermeture des lycées municipaux à Paris ?
Droit syndical attaqué

6 Vie fédérale

Se syndiquer ? Mais pour quoi faire ?
Calendrier des congrès départementaux FSU

7 > 10 Dossier

Concertation, consultation, "négociation" :
Déroulé et dates depuis juillet
Consultation sur la refondation de l'école
Mesures pour la rentrée 2013
Ce que veut l'ARF

11 Grand angle

Discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre - Expulsions et violences policières à Notre Dame des Landes - Liberté pour Aurore Martin ! - Maintien d'une médecine à deux vitesses ? - Fédération Générale des Retraités
Du côté du ministère des droits des femmes
Lettre ouverte du planning familial à la ministre

12 > 13 Carrières et métiers

Fiche avancement - Pour une réelle revalorisation de tous et toutes - Gérer sa carrière

14 Grand angle

Procès des tournantes de Créteil
Remise en cause de la laïcité dans les LP

15 Bulletin d'adhésion

16 Contacts Académiques

SNUEP
F.S.U.

« Pour l'enseignement
professionnel public »
n° 71
décembre 2012

12, rue Cabanis
75 014 Paris
tel : 01 45 65 02 56
fax : 01 45 65 06 09
courriel : snuép.national@wanadoo.fr
site : www.snuép.com

Directrice de la publication :
Marie-Caroline Guérin
N° CP : 1213 S 05844 - ISSN : 1762-2808
PAO : Ivania Provost
Collaboratif : JS Bèlorgey, I. Lauffenburger
Photos : M.C Guérin
Imprimerie : Compedit Beaugard,
ZI Beaugard BP 39 - 61600 La Ferté Macé
1€



[N. Duveau]

« Le changement c'est maintenant » tombe à l'eau, que reste-t-il ?

La loi de refondation de l'École va être présentée en janvier au parlement. Elle fait suite à un cycle de concertations, consultations et « négociations » avec les partenaires sociaux.

Le SNUEP-FSU a participé à l'ensemble de ces étapes et constate que cette loi ne sera pas celle d'une véritable revalorisation de l'enseignement professionnel. Non seulement les grands changements interviendront essentiellement dans le 1^{er} degré mais pire : le nouveau ministre, sous la pression des régions, souhaiterait aller plus loin dans la décentralisation en transférant aux régions de nouvelles compétences en matière d'orientation et de formation professionnelle.

Cette nouvelle étape impacterait les formations professionnelles y compris celles sous statut scolaire dispensées dans nos LP, SEP, EREA et SEGPA. Même si le SNUEP-FSU a obtenu des avancées concernant la carte de formation, nous restons opposés à tout nouveau transfert de compétences aux régions dans le domaine de l'éducation, de l'orientation et de la formation professionnelle initiale.

Le ministère, dans cette même logique, voudrait continuer à développer le mixage des publics et des parcours dans nos LP, afin d'atteindre les objectifs du développement de l'apprentissage qu'il s'est fixé.

Pour ce qui est de la revalorisation de nos métiers, de nos salaires : rien à l'horizon sauf une éventuelle redéfinition de nos missions et de notre temps de travail et ce, sans compensation de salaire. Après l'ère du « travailler plus pour gagner plus », nous passons au discours du « travailler plus pour gagner moins » : au nom de la crise, le gouvernement nous en demande toujours plus sans compensation. Pouvons-nous l'accepter ? Les enseignant-es attendent depuis longtemps une véritable revalorisation.

Le SNUEP-FSU prend acte de l'absence de volonté réelle du ministère de revaloriser la voie professionnelle, ainsi que nos métiers. Le SNUEP-FSU a d'ores et déjà relancé l'intersyndicale de l'enseignement professionnel afin de mettre en place des moyens d'actions qui permettraient de construire un véritable rapport de force. Il faut imposer une véritable refondation de l'École incluant l'enseignement professionnel public.

Zoom sur les académies



Colloque du SNUEP-FSU des 18 et 19 octobre 2012



■ Aix-Marseille s'organise

Notre académie est l'une des rares où le SNUEP-FSU n'était plus structuré, bien qu'ayant des militant-es ou adhérent-es dans de nombreux établissements. Un collectif d'organisation existe désormais.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout problème de carrière, pour échanger des infos sur nos établissements, sur l'avenir de l'enseignement professionnel. Retrouvez nos coordonnées p. 16, et lisez l'info académique sur  <http://snuepfsu-aix-marseille.eklablog.fr>

Rejoignez le SNUEP-FSU, renforcez l'équipe académique pour donner un avenir à l'enseignement professionnel public, pour la défense intransigeante des PLP et de tous les personnels.

► La section académique d'Aix-Marseille

■ Poitiers : un commissaire paritaire à votre écoute

Notre section académique demande encore à être développée, bien qu'ayant des adhérent-es et un commissaire paritaire, Emmanuel Devillers. Ce dernier est à votre écoute. N'hésitez pas à le contacter pour tout ce qui concerne promotion, mutation ou toute autre question concernant poste ou carrière... Pour promouvoir et défendre l'enseignement professionnel public, les PLP et tous les personnels, rejoignez le SNUEP-FSU Poitiers. Tous les PLP sont invités à se réunir début février pour débattre de l'enseignement professionnel public et de l'organisation de la section académique.

► Contact : Emmanuel DEVILLERS
emmanuel.devillers@ac-poitiers.fr

Lycée Professionnel Régional du Bâtiment Auguste Perret,
46 r Bugellerie - 86000 POITIERS

■ L'enseignement professionnel en Guyane

Aujourd'hui, la Guyane est une région et un département d'outre-mer (DOM ou DROM) français d'Amérique du Sud. C'est le plus grand département français, couvert à 95 % de forêt équatoriale. Avec une population de plus de 250 000 habitants dont plus de la moitié a moins de 25 ans, l'immigration y est très importante et la natalité est élevée.

L'éducation en Guyane est un défi majeur à relever, la population très jeune est en forte augmentation et recouvre des origines variées. Le taux de chômage officiel se situe autour de 29,5 %.

Comme tous les DOM, une mutation en Guyane implique un service dans cette académie sans limitation de durée. Les formations professionnelles se regroupent majoritairement dans trois grands bassins situés sur le littoral : l'île de Cayenne, le bassin de Kourou, l'ouest et plus particulièrement Saint Laurent du Maroni, appelée à devenir dans un avenir proche la première ville de Guyane. Une dizaine d'établissements accueillent un peu moins de 6 000 élèves dans la voie professionnelle. Environ 1 100 enseignant-es, PLP ou contractuel-les assurent les enseignements.

La FSU est la première fédération syndicale des enseignant-es de Guyane.

Le SNUEP-FSU a remporté les dernières élections professionnelles et compte 4 commissaires paritaires, il est également présent dans les conseils d'administration des établissements.

Vous pouvez nous contacter par mail à : Ludovic Moreau, secrétaire académique  : snuepfsu973@gmail.com

[INFO]

■ QUAND LE DROIT SYNDICAL EST ATTAQUÉ

Une attention toute particulière doit être portée aux circulaires rectorales.

Après celle qui modifiait le mode d'évaluation des PLP en alignant leur grille de notation administrative, pourtant fixée par notre statut, sur celle des certifiés, c'est sur la question de l'exercice des droits syndicaux que l'académie d'Orléans-Tours se distingue.

Dans la circulaire rectorale initiale qui nous a été présentée, voici ce que l'on pouvait lire :

- un délai de dépôt des autorisations pour les bureaux ou congrès porté à 8 jours,
- des convocations à fournir pour participation aux CAPN, CCPN, CTM...
- convocation obligatoire à joindre pour participer à un stage de formation syndicale,
- un nouveau formulaire pour l'exercice du droit syndical ne mentionnant pas l'article 16 donc ne permettant pas d'utiliser les ASA et ne précisant pas qu'en cas de refus celui-ci devait être motivé.

Dans le cadre de l'autonomie donnée aux académies, les circulaires rectorales pourraient avoir la fâcheuse tendance à durcir, déformer, voire interpréter les textes nationaux.

Pour la notation administrative, seul le SNUEP-FSU s'est opposé au changement de grille et a obtenu le retour à la normale. Lors de la CAPA de révision de note, les notes de la grande majorité des collègues qui avaient contesté, ont été revues à la hausse (225 dossiers).

Sur l'exercice du droit syndical, l'intersyndicale a bien fonctionné et seule l'obligation de fournir une convocation pour suivre un stage syndical subsistait. Le rectorat a également fait marche arrière sur ce point. **Plus que jamais les responsables SNUEP-FSU doivent être vigilants pour faire respecter les droits de toutes et de tous.**

► Gilles Pellegrini,
secrétaire académique
Orléans-Tours

Olivier Demesteere était secrétaire académique du SNUEP-FSU de Lille.



Avec le SNUEP national et la FSU, Olivier avait répondu présent, s'était investi pour faire vivre et progresser notre

syndicat dans son académie.

De distributions de tracts en stages académiques, de réunions syndicales en rédactions d'articles, ses efforts acharnés ont rencontré un succès aux dernières élections professionnelles : le SNUEP-FSU obtenait pour la 1^{ère} fois, en octobre 2011, un siège aux élections à la CAPA des PLP.

Ce travail conjugué à celui des autres militant-es a contribué à renforcer notre orga-

nisation syndicale et sa légitimité dans les LP.

Depuis 2 ans, Olivier s'était investi dans la FSU départementale et depuis juin, était devenu trésorier.

Olivier était un camarade discret, chaleureux et attentionné. Il avait beaucoup d'humour même s'il n'en laissait jamais paraître.

Nous perdons un collègue, un camarade, un militant, un syndicaliste. Sa disparition laisse un grand vide.

► Jean Sébastien Belorgey

■ VERS LA FERMETURE DES LYCÉES MUNICIPAUX À PARIS ?

La région Île-de-France a présenté en octobre dernier le PPI⁽¹⁾ 2012/2022 qui expose les investissements à mener dans les lycées. Pour la seule ville de Paris, le plan prévoyait la fermeture d'une dizaine de lycées, dont 6 LP municipaux⁽²⁾ parisiens, la plupart de la filière tertiaire et souvent situés dans les quartiers cossus de la ville. Ces LP scolaires plus de 2000 élèves et leur réussite passe par leur accueil dans de petites structures.

Le SNUEP-FSU Paris a aussitôt dénoncé ce plan qui imposait la « mutualisation » (pour ne pas dire austérité) et la restructuration évidente de l'enseignement professionnel public parisien. Il a relancé une intersyndicale de l'enseignement professionnel afin de faire revenir la région sur son projet.

Lors d'audiences et de réunions à la région, le SNUEP-FSU Paris et le représentant SNUEP-FSU

au CIAEN⁽³⁾ ont fait part de leurs protestations et de leurs exigences afin de faire revenir la région sur son projet.

Au moment où nous rédigeons ces lignes, la région a proposé une nouvelle version du PPI qui sera soumise au CIAEN pour avis et au vote au Conseil régional. Cette nouvelle version ne programme plus la disparition de nos lycées mais ne prévoit pas non plus leur Epleisation et renvoie leur avenir à un protocole Ville de Paris/Région dont nous ne connaissons pas encore la teneur.

► Isabelle Lauffenburger,
co secrétaire académique

⁽¹⁾ Programme prévisionnel d'investissement

⁽²⁾ Ces lycées ne sont pas des EPLE et sont gérés par la ville de Paris

⁽³⁾ Conseil inter académique de l'éducation nationale

Se syndiquer ? Mais pour quoi faire ?

Le changement de gouvernement a permis de mettre un terme à certaines mesures inacceptables comme le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, ou le décret sur l'évaluation des enseignants. Les mobilisations que le SNUEP, avec les autres syndicats de la FSU, a impulsées ces dernières années ont pesé dans le débat public sur l'École.

Pour autant, défendre l'enseignement professionnel public et ses personnels reste d'actualité : des dispositions de l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation nécessitent que les personnels de l'enseignement professionnel se fassent entendre, en particulier pour préserver leurs métiers.

Ainsi, maintien du Bac Pro 3 ans, généralisation du CCF, augmentation du nombre de semaines de stage, introduction de

l'apprentissage en lycée professionnel, mixage des publics et des parcours, décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les régions sont autant d'éléments inquiétants des projets gouvernementaux que nous dénonçons.

Contrairement à d'autres syndicats, comme le snetaa-FO et le sgen-CFDT, le SNUEP-FSU a toujours refusé de se compromettre dans les « réformes » qui, on le voit bien, aboutissent aujourd'hui à une remise en question inacceptable de nos métiers et de nos conditions de travail et n'améliorent en rien la réussite des élèves.

Nous sommes capables de faire évoluer ces projets ou de les arrêter par notre mobilisation. Mais pour développer notre capacité à défendre collectivement et individuellement les personnels, notre organisation syndicale le doit au poids de ses

adhérent-es et à l'action de ses militant-es et sympathisant-es.

Adhérer au SNUEP-FSU, c'est se donner les moyens de peser sur les choix gouvernementaux, de défendre nos droits, d'imposer d'autres conditions de travail et d'emploi, d'imaginer et promouvoir un autre système éducatif porteur d'espoir pour les élèves et les personnels, tout en permettant une amélioration de son efficacité.

► Jean Sébastien Bélorgey

Rappel : pour bénéficier de la réduction d'impôt sur votre déclaration des revenus de 2012 à faire en 2013, vous devez payer votre cotisation 2012-2013 avant le 31 décembre 2012. Le montant de la réduction d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation.

CONGRÈS DÉPARTEMENTAUX



Téléchargez sur le site les textes du congrès FSU : <http://www.snupef.com>

S. D	DATE	LIEU	S. D	DATE	LIEU	S. D	DATE	LIEU
1	17/01/13	Bourg-en-Bresse	34	16-17/01/13		67	17-18/01/13	Strasbourg
2	18/01/13	Tergnier	35	22-23/01/13	Rennes	68	24-25/01/13	Mulhouse
3	15-16/01/13	Gannat	36	24/01/13	Châteauroux	69	22-23/01/13	Lyon
4	17/01/13		37	16-17/01/13	St Avertin	70	29/10/13	
5	24-25/01/13		38	20-21/12/12	Grenoble	71	17-18/01/13	Chalon-sur-Saône
6	7-18/01/13	Nice	39	23-24/01/13	Lons-le-Saunier	72	22-23/01/13	Rouillon
7	18/12/12	Privas	40	23-24/01/13	Mont-de-Marsan	73	20/12/13	Montmélian
8	22-23/01/13	Charleville-Mézières	41	18/12/12	Blois	74	9-10/01/13	Annemasse
9	22-23/01/13	Foix	42	19/12/12	St-Etienne	75	01-02/0/13	Paris
10	18/01/12	Troyes	43	18/01/13		76	23-24/01/13	Mont-St-Aignan
11	22-23/01/13	Carcassonne	44	23-24/01/13	Nantes	77	17-18/01/13	Collégien
12	10-11/01/13	Rodez	45	23 am-24/01/13	St Jean de Braye	78	24-25/01/13	Limay
13	30-31/01/13	Martigues	46	16/01/13	Cahors	79	17/01/13	Niort
14	29-30/01/13	Mondeville	47	22/01/13	Agen	80	14-15/01/13	Amiens
15	16-17/01/13	Aurillac	48	15-16/01/13	Mende	81	15-16/01/13	Castres
16	15/01/13	St Yriex	49	22-23/01/13	Angers	83	7 et 18/12/12	Toulon
17	22/01/13		50	21-22/01/13	Saint Martin de Brehal	84	22/01/12	
18	20-21/12/2	Bourges	51	30/01/ et 01/02/13	Reims	85	24/01/13	
19	15-16/01/13	Brive	52	24/01/13	Chaumont	86	14-15/12/12	Poitiers
2A	14/12/12	Ajaccio	53	26/01/13	Laval	87	17-18/12/12	Limoges
2B	13/12/12	Bastia	54	16 am-24/01/13	Nancy	88	22/01/13	Mirecourt
21	17-18/01	Dijon	55	17/01/13	St Mihiel	89	24/01/13	Auxerre
22	23/01/13	St-Brieuc	56	23-24/01/13	Quiberon	91	16-17/01/13	Evry
23	21/01/13	Guéret	57	23-24/01/13	Montigny-les-Metz	92	22-23/01/13	Nanterre
24	15-16/01/13	Périgueux	58	15-16/01/13		93	31/01-01/02/13	Bobigny
25	22/01/13	Montbéliard	59	17-18/01/13	Nouvelle Bourse du travail	94	31/01-01/02/13	Créteil
26	10-11/01/13	Valence	60	23/01/13	Clermont de l'Oise	95	31/01-01/02/13	Cergy-Pontoise
27	15-16/01/13	Gravigny	61	14-15/01/13	Alençon	971	17-18/01/13	Gosier
28	18/12/12	Chartres	62	17-18/01/13	Arras	973	20-21/12/12	Cayenne
29	15-16/01/13	Quimper	63	17-18/01/13		974	28-29-30/01/13	Saint-Denis
30	14-15/01/13	Nîmes	64	21-22/01/13	Pau	976	24/01/13	A Kaweni
31	31/01-01/02/13	Toulouse	65	22/01/13	Tarbes	NLC	12/10/12	Nouméa
33	9-10/01/13	Lormont	66	15-16/01/13	Perpignan			

[Concertation Consultation « Négociation »]

► En décembre sera présenté en Conseil des ministres un projet de loi d'orientation et de programmation pour l'École. Après 5 années de casse sans précédent, le SNUEP-FSU a accueilli ce projet avec satisfaction ; espérant une bouffée d'oxygène pour l'EP⁽¹⁾, malgré une politique générale sans réelle rupture idéologique et économique avec le précédent gouvernement. Ce futur projet de loi fait suite à une période de concertation, qui a orienté la rédaction d'un rapport, et de « négociations » avec les organisations syndicales dont le SNUEP-FSU.

► Du 5 juillet au 9 octobre a eu lieu une concertation avec l'ensemble des « partenaires » de l'École. 4 groupes de travail ont ainsi été constitués au niveau national autour des thématiques suivantes : *La réussite scolaire pour tous, les élèves au cœur de la refondation, un système éducatif juste et efficace, des personnels formés et reconnus*. Les rapporteur-es de ces groupes avaient comme rôle de synthétiser les discussions et/ou de faire émerger les grandes lignes directrices à soumettre à une équipe de pilotage composée de 4 personnes⁽²⁾ qui devaient rédiger un rapport. Dans un même temps des initiatives départementales et/ou régionales ont été organisées par les représentants locaux du ministère (rectorat, IA) ; l'objectif affiché étant d'élargir le débat.

Si cette concertation pouvait laisser espérer un retour à des pratiques plus « démocratiques » et, comme le ministre l'a annoncé, à « refonder une École de la république », dans les faits, il n'en a pas été le cas. Pour exemple, dès que les modalités de la concertation ont été annoncées, nous avons averti, puis dénoncé, qu'un grand projet sur l'École ne pouvait se faire sans une concertation large avec l'ensemble des personnels. Notre proposition d'alors consistait à ce que des périodes banalisées soient mises en place dans tous les établissements pour, d'une part, analyser ensemble les effets délétères des réformes que nous avons subies et, d'autre part, faire émerger des propositions au plus près du terrain dans l'intérêt des élèves et des personnels. Cette demande est restée lettre morte. Pire, les initiatives locales n'ont été que des ersatz de concertation : dans la majorité des cas, les participant-es au débat devaient être « invité-es » et, parfois, le compte-rendu envoyé au ministère était écrit par avance. De surcroît, au niveau national les fameux « partenaires » étaient pour le moins « hétéroclites ». Si des organisations syndicales, pédagogiques, de parents d'élèves, d'éducation populaire avaient effectivement la parole, celle-ci a été très souvent octroyée aux lobbyings touristiques, aux organisations patronales etc.

Cette « mixité » des interlocuteurs/trices privilégié-es du ministère de l'EN⁽³⁾ a révélé ce que l'on craignait : les orientations ne tiendront pas compte de l'intérêt des élèves et des personnels, mais aussi d'intérêts opposés relatifs aux besoins financiers et idéologiques des entreprises.

► Le 9 octobre, l'équipe de pilotage a remis au président de la République un rapport issu de la concertation qui, au regard des objectifs annoncés, s'est révélé contradictoire et inquiétant. En effet, aucune critique de fond n'est émise sur les réformes précédemment imposées, seule la forme semble être interrogée au sens où ces réformes auraient simplement été mal pilotées. Cette conception managériale des politiques éducatives, la poursuite des logiques de concurrence, de palmarès et d'autonomie des établissements, la non-remise en cause de la situation spécifique de l'enseignement privé ou encore le renforcement du socle des compétences (issu de la loi Fillon 2005) sont autant d'éléments alarmants présents dans ce rapport. r

► La semaine du 15 octobre : après avoir pris connaissance de ce rapport, les organisations syndicales ont alors été convoquées ensemble par le ministre pour quelques précisions et propositions relatives au futur projet de loi d'orientation.

⁽¹⁾ EP : Enseignement Professionnel

⁽²⁾ C. Forestier IGEN, Marie-Françoise Colombani journaliste, François Bonneau président de la Région Centre et Nathalie Mons Sociologue

⁽³⁾ Éducation nationale

DOSSIER

Coordonné par :
J. Dammerey et S. Gérardin
avec la participation de
F. Féras, D. Godefroy.

ACTE II : CONSULTATION SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

Après l'étape de la concertation et la remise du rapport au président de la République, le ministère de l'EN a présenté les grands axes de la future loi d'orientation et de programmation pour l'École. Lors du 1^{er} tour de négociation les 15 et 16 octobre, il a présenté oralement à l'ensemble des organisations syndicales ses propositions.

» Propositions du ministère pour refonder l'École

Durant 2 jours le ministre a présenté, dossier après dossier, ses positions. Il a écouté l'ensemble des organisations syndicales et a répondu à leurs questions. Le SNUEP-FSU a assisté aux discussions relevant de son champ de compétences et a pu s'exprimer sur les propositions faites par le ministre (cf. extrait intervention, p. 9 et 10).

À l'issue de ce « dialogue social », le SNUEP-FSU a accueilli favorablement certaines mesures annoncées pour la rentrée 2013 (cf. p. 9) comme la réintroduction de parcours en 4 ans pour les élèves les plus fragiles, le fait de revenir sur le tout CCF ou encore de repenser la certification intermédiaire. Mais certaines orientations de fond nous paraissent très dangereuses pour l'EPP⁽¹⁾, comme accorder plus de responsabilité aux régions au niveau des cartes de formation, de l'orientation ou du traitement des décrocheurs.

» Décentralisation

Les grandes orientations concernant l'EPP s'inscrivent dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation voulu par les régions (cf. p. 10). Les modifications apportées par la loi d'orientation sont ainsi fortement corrélées à la régionalisation de la chaîne orientation/formation/emploi. Alors qu'aujourd'hui, l'État (le recteur) est décideur en ce qui concerne les ouvertures et fermetures de sections en LP⁽²⁾, le ministre propose que ce soit les régions qui pilotent la carte des formations professionnelles en définissant l'ordre des priorités des ouvertures et fermetures. Cette proposition n'est pas de nature à nous rassurer même si le ministre, sous la pression du SNUEP-FSU a abandonné l'idée qu'il revenait aux régions d'en décider seules et qu'il a réintroduit à travers la signature des conventions annuelles la responsabilité de l'État.

Les régions seraient aussi en position de force pour gérer seules la « complémentarité » entre formation en apprentissage et formation sous statut scolaire dans une logique purement comptable et dans un contexte une fois de plus de relance de l'apprentissage au niveau V et IV. Dans de nombreuses régions sont déjà annoncés le développe-

ment du DIMA (non remis en cause par Peillon) et le développement du mixage des publics et des parcours. Les régions piloteraient aussi l'orientation à travers la mise en place du service public d'orientation territorialisé et prendraient en charge les élèves décrocheurs. Ces transferts de compétences aux seules régions dans le domaine éducatif iraient contre l'objectif de démocratisation du lycée et contre la volonté affichée du MEN de réduire les inégalités scolaires qui sont fortement corrélées aux inégalités sociales. Des conséquences négatives en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes sont prévisibles et font craindre une déclinaison régionale des orientations nationales assignées aux 3 voies de formation du lycée. **Le SNUEP-FSU continue à s'opposer à tout nouveau transfert de responsabilité entre l'État et les régions en termes d'éducation.**

» ESPE et formation des enseignants

Vincent Peillon a rappelé sa volonté de remettre en place une vraie formation professionnalisante. Dès la rentrée 2013, la mise en place des ESPE⁽³⁾ devrait permettre à cette nouvelle formation initiale des enseignant-es de voir le jour. Ces ESPE, nouvelles structures juridiques, type instituts seraient co-accrédités par le MEN et le MESR⁽⁴⁾. Le cahier des charges serait défini nationalement par le MEN et l'ESPE deviendrait l'opérateur.

Le ministre propose une entrée progressive dans le métier qui commencerait pour certains par un « pré-recrutement » en L2 avec la signature d'un contrat « emploi d'avenir professeur ». Le professeur stagiaire serait à mi-temps (9 h) en formation.

Pour faire face au problème de recrutement, il ouvre un deuxième concours avec une admissibilité en juin 2013 et une admission en juin 2014. Il annonce aussi qu'à terme le concours sera placé en fin de MI.

Pour le SNUEP-FSU, l'ensemble de ces propositions semble aller dans le bon sens. De nombreux points restent cependant à éclaircir. Le SNUEP-FSU continuera à participer à l'ensemble des travaux menés avec les différents ministères et portera ses propositions pour améliorer la formation des PLP et pour permettre enfin de réels pré-recrutements.

⁽¹⁾ EPP : enseignement professionnel public

⁽²⁾ LP : lycée professionnel

⁽³⁾ ESPE : Ecole supérieure du Professorat et de l'Éducation ???

⁽⁴⁾ MESR : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

MESURES POUR LA RENTRÉE 2013 : PANSEMENT SUR UNE JAMBE DE BOIS !

Rien ne fait apparaître de réels changements concernant les politiques menées dans l'EPP. La seule évolution qui devrait être inscrite dans la loi est l'ouverture plus grande de l'enseignement supérieur aux bacheliers professionnels. Cependant, après les résultats très préoccupants de la session 2012, la persistance du nombre de décrocheurs et la pression de plusieurs organisations syndicales dont le SNUEP-FSU, le ministre a annoncé des mesures « d'amélioration » de la « réforme de la voie professionnelle » pour la rentrée 2013.

» Le ministre se fixe 4 objectifs

1°) Garantir à tous les élèves un diplôme de niveau V

par la mise en place de modules spécifiques de rattrapage pour consolider les bases et construire la certification intermédiaire comme un sous-ensemble du Bac Pro pour les jeunes qui n'ont pas eu leur BEP. Pour le SNUEP-FSU, ces propositions semblent aller dans le bon sens.

2°) Améliorer la réussite en Bac Pro

par la réduction des épreuves de CCF et la prise en compte du contrôle continu. Pour le SNUEP-FSU, la réduction des épreuves en CCF doit absolument passer par la remise en place d'épreuves nationales ponctuelles et terminales.

3°) Améliorer les parcours et les orientations

par la réintroduction de parcours en 4 ans pour les élèves les plus en difficulté. Il veut expérimenter aussi une 2nde professionnelle indifférenciée pour les élèves qui n'auraient pas encore fait le choix de leur orientation. Il propose enfin de réorganiser les PFMP en les diminuant en 2nde (4 semaines) et en les augmentant sur le cycle 1^{ère} et T^{ale} (20 semaines). Ce qui ferait un total de 24 semaines au lieu

de 22 actuellement. Ce nombre de semaines de PFMP pourrait être réduit en Terminale pour les élèves qui n'ont pas obtenu la certification intermédiaire ou pour ceux qui veulent poursuivre en BTS. Cette réduction pourrait être de 3 semaines soit un total de 21 semaines pour ces élèves. Le SNUEP-FSU se félicite de la réintroduction de parcours en 4 ans, il ne conçoit une 2nde professionnelle indifférenciée que dans le cadre d'un parcours en 4 ans mais il demande toujours une diminution significative du nombre de semaines en entreprise.

4°) Améliorer les poursuites d'études après le Bac Pro

En étendant la priorité d'accès au BTS aux mentions Assez bien (actuellement mention Bien et Très bien). Dans les filières STI, il voudrait donner la priorité aux bacheliers professionnels. Le SNUEP-FSU accueille favorablement ces propositions et restera vigilant quant à leur mise en œuvre.

L'ensemble de ces propositions montrent un début de prise de conscience concernant l'ampleur des dégâts occasionnés par la « réforme » du Bac Pro 3 ans. Le SNUEP-FSU ira discuter de toutes mesures qui pourraient améliorer, dès la rentrée 2013, à la fois les conditions d'enseignement des élèves et les conditions de travail des personnels. Mais le SNUEP-FSU refusera les mesures de « colmatage » si le ministre les considère comme un solde de tout compte de la réforme du Bac Pro en 3 ans. Il rappelle que cette « réforme » a des conséquences graves sur la qualité de la formation dispensée et sur la réussite des lycéens professionnels. Il demande toujours sa remise à plat complète.

Extrait de l'intervention du SNUEP-FSU au ministère le 16 octobre 2012

« ... L'EPP doit continuer à s'inscrire profondément dans notre système éducatif au côté des autres voies du lycée. (...) Il doit aussi comme les autres voies et comme elle l'a déjà fait par le passé avec la création du Bac Pro, continuer à participer à l'augmentation du niveau global de qualification des jeunes et permettre aussi d'augmenter le nombre de jeunes qui réussissent dans l'enseignement supérieur (...). Plus généralement, bien que l'enseignement pro et ses diplômes doivent garder une dimension professionnelle importante garantissant une insertion durable dans l'emploi, il doit aussi à tous les niveaux CAP, BEP,

BAC PRO garantir un droit à la poursuite d'études **sous statut scolaire** pour tous les élèves qui le désirent (...) L'EPP doit prendre toute sa part dans le traitement du décrochage des jeunes et permettre de faire diminuer significativement les sorties sans diplômes. Tout en confortant la place du CAP dans nos lycées, à terme ce doit être le niveau IV de qualification qui doit être atteint pour 100% des jeunes. Dans ce cadre, le cycle de référence doit repasser en 4 ans afin de permettre à un maximum de jeunes d'arriver à obtenir le Bac Pro et permettre d'augmenter les poursuites d'études et la réussite en BTS.. »

ACTE III : LOI D'ORIENTATION, LOI DE DÉCENTRALISATION, CE QUE VEUT L'ARF !

Le 4 juillet 2012, l'ARF⁽¹⁾ rendait publiques ses propositions pour un nouvel acte de décentralisation. L'ARF demandait la mise en place d'une grande réforme structurelle dès le début du quinquennat permettant de réformer l'État, de régionaliser la France afin de « libérer les initiatives locales ».

Orientation / formation professionnelle

Pilote de la chaîne orientation/formation/emploi, les régions mettraient en place un schéma régional prescriptif de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement et un plan régional des formations tout au long de la vie. Dans ce cadre, elles demanderaient le renforcement de leur autonomie fiscale et le transfert de ressources financières notamment une part de la taxe d'apprentissage ainsi que la gestion des fonds euro-

péens. Elles mettraient en place un service public régional d'orientation en y associant les CIO. Ce service regrouperait l'ensemble des personnels de l'orientation dans des espaces métiers articulés avec les branches professionnelles et mettrait en cohérence les actions des différents acteurs. Elles assumeraient « la compétence pleine et entière de l'apprentissage » objectifs tant quantitatifs que qualitatifs.

Éducation

Les régions demanderaient un rôle accru dans l'élaboration de la carte des formations qualifiantes des lycées et en matière de numérique éducatif. Elles élaboreraient annuellement, en déclinaison du plan régional des formations tout au long de la vie, un projet de carte des formations initiales, tant en apprentissage que pour les « formations qualifiantes

implantées en lycées ». Sur la base de ses propositions, les autorités académiques fixeraient le périmètre des formations des lycées professionnel, technologique et agricole au regard des moyens dont elles disposent mais elles ne pourraient rien décider sans l'avis obligatoire des régions.

Les régions prendraient la charge de la maintenance des équipements et réseaux informatiques pédagogiques. Elles signeraient avec chaque lycée et le rectorat, un contrat tripartite et pluriannuel d'objectifs et de moyens. Ce contrat devrait contenir les constats partagés, les objectifs, les dispositifs et projets prévus, les moyens accordés (humains, financiers, immobiliers, équipement, etc).

⁽¹⁾ l'ARF : l'association des régions de France

[www http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/07/ARF8610_DossierPresse_WEB.pdf](http://www.arf.asso.fr/wp-content/uploads/2012/07/ARF8610_DossierPresse_WEB.pdf)



Le 12 septembre 2012, à quelques jours de la fin de la concertation, à l'issue d'une réunion de travail avec François Hollande, le premier ministre et le président de l'ARF rendaient publics **les 15 engagements conjoints « pour la croissance et pour l'emploi »** pris par la totalité des conseils régionaux et d'outre-mer et l'État. « Diviser par deux en cinq ans le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail sans qualification. À cette fin, les régions renforceront leurs interventions pour lutter contre toutes les formes de « décrochage », en pilotant l'évolution de la carte des formations, mobilisant les différentes voies de formation professionnelle dont l'alternance, et en modernisant le service public de l'orientation que les régions ont vocation à coordonner et animer. »

Extrait de l'intervention du SNUEP-FSU au ministère le 16 octobre 2012

« ... Nous réaffirmons notre attachement à la formation globale du jeune (...). Cette formation doit être garantie par l'État et notamment dans sa dimension émancipatrice (...)

Nous pensons aussi que le pilotage par les régions des cartes de formation n'est pas une bonne solution si nous voulons sortir de cette recherche adéquatniste formation/emploi (...). S'il doit y avoir complémentarité entre l'apprentissage et les formations sous statut scolaire, nous disons que ce sont 2 modes de formation bien distincts et sommes

opposés à leur rapprochement dans toutes les dimensions. Nous sommes donc opposés au mixage des publics et des parcours, opposés à l'augmentation du nombre de semaines en entreprise et au rapprochement pédagogique des deux systèmes sur le modèle de l'alternance (...). Nous demandons que la priorité soit donnée au développement de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, service public seul à même de garantir l'égalité, l'indépendance, la laïcité, le droit d'accès, la gratuité ... »

[BRÈVES]

■ DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIENTATION SEXUELLE ET À L'IDENTITÉ DE GENRE

Le CHSCT ministériel demande que les actes discriminatoires soient répertoriés et donnent lieu à une communication annuelle. Il demande aussi que l'administration soutienne toute personne victime de discrimination.

Une campagne d'information et un plan d'action doivent être menés auprès des élèves, des parents et des personnels pour prévenir les brimades, le harcèlement, les discriminations d'où qu'elles viennent et pour que les droits de protection, de retrait et d'alerte soient respectés à chaque fois qu'il y a agression ou harcèlement. Un bilan doit être dressé d'ici 6 mois.

■ EXPULSIONS ET VIOLENCES POLICIÈRES À NOTRE DAME DES LANDES

Depuis l'été 2011 les violences policières à l'encontre des manifestant-es qui s'opposent à l'aéroport de Notre Dame des Landes sont systématisées. Au prétexte de sécurité les déploiements de forces sont démesurés : certaines de gendarmes et CRS, présence d'un hélicoptère... pour expulser les occupant-es de la Zone d'Aménagement Différé de Notre Dame des Landes et qui entrave la libre circulation des personnes.

■ LIBERTÉ POUR AURORE MARTIN !

Le SNUEP-FSU condamne fermement les méthodes du ministre de l'intérieur qui, en expulsant Aurore Martin, a extradé une ressortissante française pour les seuls motifs de son appartenance à un parti séparatiste basque totalement légal en France, et sa participation à des réunions publiques dans l'État espagnol où ce parti est interdit.

■ MAINTIEN D'UNE MÉDECINE À DEUX VITESSES ?

La CNCDHMP, le MMS et le SMG⁽¹⁾ dénoncent l'accord passé entre la sécurité sociale et les médecins libéraux. Ces organisations révèlent que :

- l'état des lieux de la pratique des dépassements d'honoraires, co-responsables du renoncement aux soins d'une partie grandissante de nos concitoyens, ne s'en trouve pas notablement modifié ;
- si une limite a été mise en place pour les dépassements les plus caricaturaux (...) la quasi-totalité de ceux qui posent problème au quotidien ne seront pas freinés ;
- (...) le seuil indicatif qui n'apparaît pas clairement constitue un appel d'offre où peuvent entrer les médecins les moins scrupuleux financièrement ;
- les modalités prévues pour sanctionner les « dépasseurs abusifs » sont aussi floues et compliquées que les actuelles, qui se sont avérées totalement inopérantes depuis plus de 30 ans.

La CNCDHMP, le MMS et le SMG exigent un débat public qui doit porter sur le fonctionnement global du système de soins, les modalités d'installation, d'exercice et de rémunération des médecins (...).

⁽¹⁾ Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, le Manifeste des médecins solidaires et le Syndicat de la médecine générale

» Pour la Fédération Générale des Retraités

L'accord signé entre la sécurité sociale et les médecins libéraux va se traduire par une hausse des cotisations de l'assurance maladie, et/ou par une prise en charge accrue des complémentaires de santé. Outre le fait que toutes les mutuelles ne prennent pas en charge les dépassements d'honoraires, il y a environ 4 millions de Français qui n'ont pas les moyens de payer une mutuelle. Une fois de plus les retraités et les personnes âgées vont se trouver en première ligne face aux difficultés.

La FGR-FP estime que :

- dans un système dans lequel les recettes de la Sécurité Sociale ressortent de décisions de l'État, il n'est pas possible de laisser toute liberté de tarifs (...).

- le paiement à l'acte comporte des effets pervers (...).

La FGR-FP souhaite que d'autres pistes soient explorées et mises en œuvre (...).

» Du côté du ministère des droits des femmes

La Lettre d'information du ministère des Droits des femmes annonce le lancement d'un site dédié au Comité interministériel aux droits des femmes. Lors de ce comité qui se réunira fin novembre, le gouvernement présentera un plan d'action ambitieux pour l'égalité entre les femmes et les hommes. 68 ans après le droit de vote des femmes, 40 ans après le premier texte pour l'égalité professionnelle et le droit à l'avortement, force est de constater qu'en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les résistances demeurent (...).

Lettre ouverte

du planning familial à la ministre

Nous avons eu la surprise d'apprendre votre projet d'amendement au PLFSS 2013 sur la contraception des mineures. La contraception gratuite et confidentielle pour TOUTES LES MINEURES, en centre de planification, c'est un droit déjà inscrit dans la loi depuis 1974 et sans limite d'âge !

La véritable difficulté aujourd'hui, est donc de se la procurer de façon gratuite et anonyme quel que soit l'endroit où l'on vit, et sans avoir besoin de la carte vitale de ses parents ! Cela concerne toutes les mineures, mais aussi tous les jeunes au-delà de 18 ans qui n'ont pas de couverture sociale autonome, ou qui n'ont pas de mutuelle, ou qui veulent garder la confidentialité. (...) Faciliter l'accès à la contraception pour tous les jeunes, c'est d'abord reconnaître la sexualité de tous les jeunes, sans limite d'âge. C'est rendre effectif le droit à l'information et à l'éducation à la sexualité pour tous les jeunes. (...) c'est inscrire la contraception et l'IVG comme thématiques prioritaires en termes de droits et de santé publique dans toutes les politiques de territoire, en ville, en péri-urbain et en rural.

Pour le Planning familial, il n'est pas question aujourd'hui de restreindre l'accès à une contraception gratuite et anonyme (...) mais bien de l'étendre à tous les jeunes (...).

Carrières et métiers



FICHE SYNDICALE 2012-2013 AVANCEMENT D'ÉCHELON

Avancement du ème échelon
au ème échelon

M. Mme NOM : NOM de naissance :

Prénom : Né-e le :

Adresse :

CP :VILLE :

☎ E-mail.....

CATÉGORIE : CI Norm HC PLP CPE Stagiaire Titulaire

Spécialité (pour les PLP) :

Établissement d'exercice :

Situation administrative

Échelon actuel : Notes : administrative 2011/12 CPE/20
Date de la dernière promotion : administrative 2011/12 PLP/40
Obtenue : pédagogique au 31/08/12 PLP/60
Grand choix Choix Ancienneté Date de la dernière inspection :
OU date de reclassement : Observations :
Avec un reliquat de :

Échelons	Grand choix 30%	Choix 50%	Ancienneté	Hors Classe Échelons	Ancienneté uniquement
du 1 ^{er} au 2 ^e			3 mois	du 1 ^{er} au 2 ^e	2 ans 6 mois
du 2 ^e au 3 ^e			9 mois	du 2 ^e au 3 ^e	2 ans 6 mois
du 3 ^e au 4 ^e			1 an	du 3 ^e au 4 ^e	2 ans 6 mois
du 4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois	du 4 ^e au 5 ^e	2 ans 6 mois
du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	du 5 ^e au 6 ^e	3 ans
du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	du 6 ^e au 7 ^e	3 ans
du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois		
du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois		
du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans 6 mois		
du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois		

➔ Fiche à envoyer, avec une enveloppe timbrée et les justificatifs à votre section Académique (voir p. 16).

Pour une réelle revalorisation de tous et toutes

Grâce aux luttes du SNUEP et des syndicats de la FSU, le nouveau ministre de l'EN a fait abroger le décret⁽¹⁾ portant dispositions statutaires relatives à l'appréciation et à la reconnaissance de la valeur professionnelle de certains personnels enseignants et d'éducation. Ce décret installait l'évaluation unique de la valeur professionnelle par le chef d'établissement.

L'abrogation rétablit le régime de notation et d'avancement d'échelon qui est détaillé dans cette fiche pratique. Ce régime n'est pas celui que le SNUEP-FSU défend car il ne différencie pas l'évaluation de l'avancement, conduisant à des écarts de promotions entre disciplines professionnelles et enseignement général, et ne permet pas au système éducatif d'évoluer en favorisant les échanges constructifs entre collègues et IEN⁽²⁾.

Le SNUEP-FSU se félicite de cette abrogation. Mais celle-ci ne peut être suffisante dans un contexte du blocage du point d'indice depuis près de 3 ans, augmentant la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires. L'unique évolution ou revalorisation reste donc l'avancement indiciaire dans la grille des PLP et des CPE. Notre ministre souhaiterait nous augmenter car nous le méritons, mais n'en a pas les moyens... Le SNUEP-FSU dénonce une situation inadmissible car les enseignant-es ne se contenteront pas d'une loi de refondation de l'École qui ne remet pas en cause les réformes Darcos/Sarkozy, et ne prend pas en compte les revendications des collègues.

» Quels critères différencient les collègues ?

La différence se fait sur votre notation. Les PLP sont notés sur 100 : la note prise en compte est arrêtée au 31 août de l'année scolaire précédente (31/08/12 pour notre exemple). Elle comprend :

- une note pédagogique sur 60 attribuée par l'inspecteur,
- une note administrative sur 40 proposée par le chef d'établissement.

Échelons	Notation administrative sur 40			Notation pédagogique sur 60		
	Note mini	Note maxi	Moyenne	Note mini	Note maxi	Moyenne
1			30			36
2			30,2			36,8
3			30,6			37,6
4			31,1			39,2
5	31	32,5	32	37,5	43	40,8
6	32	33,5	33,1	39	45	42,4
7	33,5	34,5	34,1	42	47	44,5
8	34,5	35,5	35,2	43,5	49	46,6
9	35,5	37	36,2	45	51	48,7
10	36,5	37,5	37,2	48	53	50,6
11	38	39	38,5	49,5	54	52,4

Le SNUEP-FSU continuera d'interpeller le ministre afin d'obtenir une revalorisation.

Pour le SNUEP-FSU cela passe par :

- l'entrée dans le métier avec un indice de départ à 540 soit un salaire brut de 2500 €,
- la création d'un 12^e échelon à l'indice terminal 963 soit un salaire brut de 4436,78 €,
- un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous.

L'objectif est :

- d'atteindre le 8^e échelon en 9 ans à l'indice 804, indice supérieur à celui actuel du 7^e de la HC, représentant ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué,
- la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant et majorée de 25 %,
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire,
- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

Ces propositions ne sont pas « utopistes ». Elles répondent à des attentes et demandes des collègues qui espèrent un message fort du gouvernement. Cette revalorisation constituerait une véritable reconnaissance de la fonction de l'enseignant dans notre société, et aussi un juste rééquilibrage entre les cadres du public et du privé.

⁽¹⁾ Le décret n° 2012-702 du 7 mai 2012 par le décret n° 2012-999 du 27 août 2012.

⁽²⁾ Inspecteurs/trices de l'éducation nationale

FICHE PRATIQUE

GÉRER SA CARRIÈRE

Avancement et promotion permettent de progresser dans sa carrière et de voir augmenter son traitement mensuel. Les PLP et CPE passent des échelons à des rythmes d'avancement différents⁽¹⁾.

Pour changer d'échelon, il faut avant tout être promouvable (cf fiche promotion échelon p. 12).

Quand est-on promouvable ?

Un collègue est promouvable au titre d'une année scolaire lorsqu'il atteint au cours de cette année scolaire l'ancienneté minimum nécessaire dans son échelon.

Par exemple, M. Durand a été promu au 7^e échelon le 15 mars 2010 ; il est promouvable au 8^e échelon :

Au grand choix	Au choix	À l'ancienneté
15 03 10	15 03 10	15 03 10
+ 02a 6m	+ 03 a	+ 03a 6m
15/09/12	15/03/13	15/09/13

Les deux dates de promotion au Grand Choix et au Choix étant comprises entre le 01/09/2012 et le 31/08/2013, son cas sera examiné par la CAPA² de l'année scolaire 2012-2013.

⁽¹⁾ Grand choix (GC), choix (C) ou ancienneté.

⁽²⁾ Commission administrative paritaire académique.

» Quand est-on promu ?

- au Grand choix, tous les PLP titulaires promouvables classés dans les premiers 30 % de leur échelon. Par exemple, si 49 professeurs étaient promouvables au GC du 5^e au 6^e échelon, 15 (49x30/100) ont été promus.

- au Choix, tous les professeurs titulaires promouvables (et non promus au GC) classés dans les premiers 5/7^e de leur échelon. Par exemple, si 66 professeurs étaient promouvables au choix du 5^e au 6^e échelon, 47 (66 x 5/7) ont été promus.

- à l'ancienneté : tous ceux qui ne sont promus ni au grand choix ni au choix sont promus à l'ancienneté.

Pour les CPE, le changement d'échelon est examiné chaque année par la CAPA.

Les promotions prennent effet le jour qui suit la date à laquelle vous réunissez les conditions d'ancienneté requises pour changer d'échelon.

Si vous êtes promouvable au 1^{er} septembre 2012 et êtes promu lors de la CAPA de janvier 2013, votre promotion prend effet au 1^{er} septembre et vous toucherez un rappel.

Si vous êtes promouvable il vous faut remplir une fiche syndicale de promotion (ci-jointe) à faire parvenir aux responsables syndicaux académiques du SNUEP-FSU. Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU élu-es en CAPA vérifieront alors les données que vous leur aurez transmises auprès de l'administration dans le cadre de la CAPA de promotion et vous transmettront les résultats aussitôt.

Procès des tournantes de Créteil

Après 3 années d'auditions, 7 ans après la plainte, 13 ans après des faits de viols collectifs et de faits de tortures répétés, les deux victimes des tournantes de Créteil se sont présentées en octobre dernier devant la Cour d'assises. De l'avis des personnes présentes aux audiences et de nombreux journalistes, les débats qui ont eu lieu lors de ce procès ont été d'une grande violence... pour les victimes. Le verdict est d'ailleurs un fiasco pour notre société dans son ensemble car, au regard de l'horreur des faits exposés, sur les 14 accusés, 10 sont acquittés et 4 seulement sont condamnés à des peines majoritairement assorties du sursis. Bien que le parquet ait fait appel de cette décision, ce procès et ce verdict d'impunité ne vont certainement pas encourager les

victimes de viol à dénoncer leurs agresseurs.

Pourtant, on le sait et des expert-es étaient présent-es pour le rappeler : lorsqu'une personne est violée, des mécanismes psychiques et corporels s'installent très vite pour supporter les douleurs, pour tout simplement survivre ; notamment ceux concernant la mémoire traumatique qui entrave les souvenirs ou encore ceux relatifs au clivage de la pensée.

Or, comme très souvent dans les procès pour viol, il a encore été reproché à la victime son discours déconstruit et trop imprécis, un manque de preuves relatives, entre autres, à son non-consentement, sa démarche tardive, etc.

Ce procès de Créteil, qui semble avoir quand même suscité une certaine émotion auprès de la

BASTA !



population et du monde politique, révèle une fois de plus la nécessité que les Cours d'assises soient formées aux violences spécifiques faites aux femmes et qu'une loi-cadre sur ce thème soit rapidement votée car, rappelons-le, 75 000 viols sont commis

par an en France soit 1 viol toutes les 10 minutes.

Le SNUEP-FSU a participé aux manifestations contre les violences faites aux femmes le 25 novembre 2012 partout où celles-ci ont été organisées.

► Sigrid Gérardin

Remise en cause de la laïcité dans les LP

La République assure la liberté de conscience⁽¹⁾ mais cette liberté de conscience n'est pas innée. C'est un des rôles de l'école républicaine et laïque de développer l'esprit d'analyse et le sens critique des élèves afin qu'ils puissent l'acquérir. Historiquement, la religion catholique n'a pas accepté de perdre son pouvoir sur l'éducation des jeunes. D'autres religions ont suivi son exemple et les écoles confessionnelles se multiplient. La sphère financière de plus en plus puissante cherche à son tour à imposer ses dogmes libéraux. Outre les lobbies religieux, d'autres sont à l'œuvre pour affaiblir la

laïcité. La sacralisation de l'argent, la puissance des lobbies financiers qui pèsent sur les décisions de gestions publiques, la privatisation rampante des services publics, le retour des corporatismes, sont le terreau de tous les fanatismes et des inégalités que l'on pensait avoir fait reculer.

L'enseignement professionnel est en passe d'être contrôlé par les entreprises avec le développement de l'apprentissage, le mixage des publics, l'ingérence de plus en plus forte des entreprises dans les lycées. Les jeunes issus des milieux modestes n'auraient-ils pas le même droit d'accéder à la liberté de conscience ?

Le combat pour la laïcité est toujours d'actualité.

Pour que le pluralisme des convictions puisse s'exprimer sereinement. Pour que nos écoles, nos services publics restent notre bien commun à toutes et à tous. Ce grand principe de laïcité doit rester au cœur de notre pacte républicain. Plus que jamais, il est important de riposter aux attaques de la laïcité par les sphères religieuses et économiques.

► Gilles Pellegrini

⁽¹⁾ Un des principes de la laïcité clairement énoncé dans le premier article de la loi de 1905.

Bulletin d'adhésion



BULLETIN D'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2012-2013 Adhésion valable jusqu'au 31/08/2013

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique
ou à SNUEP-FSU 12 rue Cabanis 75014 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

<p>Ancien-ne adhérent-e <input type="checkbox"/> N° _____</p> <p>M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/></p> <p>NOM :</p> <p>Nom de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : ____/____/____</p> <p>Bât, étage, porte :</p> <p>Lieu-dit :</p> <p>N° et voie :</p> <p>Boîte Postale, Cedex :</p> <p>Code postal : COMMUNE :</p> <p>Tél : Fax :</p> <p>Portable :</p> <p>Mail :</p>	<p>ACADÉMIE (au 01/09/2012) : _____</p> <p style="text-align: center;">SITUATION ADMINISTRATIVE</p> <p>PLP <input type="checkbox"/> CPE <input type="checkbox"/> CI Norm <input type="checkbox"/> HC <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/></p> <p>Contractuel-le <input type="checkbox"/> CDD <input type="checkbox"/> CDI <input type="checkbox"/> Vacataire <input type="checkbox"/></p> <p>Temps partiel :% Nb d'heures :</p> <p>Échelon au 01/09/12 : Depuis le : __/__/__</p> <p>Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI, inspection, ZR, congés divers) :</p> <p>Retraité-e <input type="checkbox"/> en congé <input type="checkbox"/> sans emploi <input type="checkbox"/></p>
---	---

Spécialité : Code spécialité :

RESPONSABILITÉS SYNDICALES

Secrétaire local (SL) **66% de votre cotisation est déductible des impôts**

Correspondant local (CL) **(100% si frais réels)**

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3^e ech : 111 €

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 99 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

Éch.	Métropole		La Réunion		N ^o Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	En CFP		En euros	
1		132		177		21 123		150
2		150		204		24 345		171
3	111	162	150	219	17 901	26 133	126	186
4	117	171	159	231	18 975	27 567	132	195
5	123	186	168	252	20 049	30 072	141	213
6	126	198	171	267	20 406	31 863	144	225
7	132	210	177	285	21 123	34 011	150	240
8	141		189		22 554		162	
9	153		207		24 702		174	
10	162		219		26 133		186	
11	177		240		28 641		201	

RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE			
PLP 1	87 €	PLP	96 €
RETRAITÉS DE LA RÉUNION			
PLP 1	117 €	PLP	129 €
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALÉDONIE ET POLYNÉSIE FRANÇAISE EN CFP			
PLP 1	10 383	PLP	11 457
		PLP H.C.	12 888

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire

ZR

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Étab. d'exercice

Rattach. Admin

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP SEP SEGPA EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement :

Ville :

<p>Banque :</p> <p>.....</p> <p>Agence :</p> <p>.....</p> <p>Chèques :</p> <p>n°</p> <p>n°</p> <p>n°</p>	<p style="text-align: center;">RÈGLEMENT DE LA COTISATION</p> <p>Montant : _____ €</p> <p>Mode de paiement :</p> <p>1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine) <input type="checkbox"/></p> <p>2. Renouvellement prélèvement* <input type="checkbox"/></p> <p>3. Chèque -s : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> ou 3 <input type="checkbox"/></p> <p>* En cas de première demande de prélèvement ou en cas de changement de coordonnées bancaires, joindre un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement (disponible sur le site du SNUEP-FSU : www.snuep.com).</p>
---	--

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Date : ____/____/____

Signature : _____

Contacts académiques



Aix-Marseille

SNUEP-FSU, Bourse du travail
23 bd Charles Nedelec, 13331 Marseille
Cedex 3

Amiens

Olivier GRIPP
snuep02@gmail.com
Tél. : 06 95 96 58 38
Frédéric ALLEGRE
snuep.allegre@sfr.fr
Tél. : 06 18 82 32 12
22 rue du docteur Thomas,
51100 Reims

Besançon

Mathieu LARDIER
snuepbesancon@gmail.com
Tél. : 03 81 81 87 55 - 06 59 99 10 87
Maison des Syndicats
SNUEP-FSU 4B rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

Bordeaux

Nasr LAKHSASSI
nlakhsassi@yahoo.fr
snuepaquitaine@gmail.com
Tél. : 05 56 68 98 91
SNUEP-FSU, 26 rue Paul Mamert,
33800 Bordeaux

Caen

Benoît LECARDONNEL
snuepcaen@yahoo.fr
Tél. : 06 77 69 22 78
3^e étage, 10 rue Tancrede,
50200 Coutances

Clermont-Ferrand

Stéphane ZAPORA
stephane.zapora@voila.fr
Tél. : 04 70 44 63 74 - 06 85 51 46 79
17 rue de Dijon,
03340 Montbeugny
Ugo TREVISIOL
snuep.clermont@gmail.com
Tél. : 06 25 07 66 83

Corse

Marie FOATA - Claude LUIGGI
marie.foata@orange.fr
Tél. : 06 23 05 27 65
Centre syndical Martinelli,
Immeuble Beaulieu, av. Kennedy,
20090 Ajaccio

Créteil

K. TRAORE - L. TRUBLEREAU
snuep.creteil@orange.fr
Tél. : 01 43 77 02 41 - 06 75 86 30 65
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives,
94000 Créteil

Dijon

Sandrine BERNARD - Philippe DUCHATEL
snuepdijon@aol.fr
Tél. : 03 80 50 16 93
14 rue de la Chapelle,
21200 Chevigny en Valière

Grenoble

Huynh Lan TRAN
Tél. : 06 84 00 82 24-06 52 36 06 59
snuep.grenoble@yahoo.fr
SNUEP-FSU - Bourse du travail
32 av. de l'Europe,
38030 Grenoble Cedex 02
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guadeloupe

Pascal FOUCAL
foucal.pascal@orange.fr
snuepguadeloupe@yahoo.fr
Tél. : 05 90 90 10 21
SNUEP-FSU, 2 résidence Les Alpinias
Morne Caruel, 97139 Les Abymes

Guyane

Ludovic MOREAU
Snuepfsu973@yahoo.fr
Tél. : 05 94 32 98 81 - 06 94 40 73 59
1008 route de Bourda
97300 Cayenne

La Réunion

Charles LOPIN
snuepreunion@wanadoo.fr
Tél. : 06 92 61 93 31
Res. Pierre et Sable, Apt 7,
88 chemin Bancoul,
97490 Ste Clotilde

Lille

Jean Marc CASTEL
lille.snuep@gmail.com
Tél. : 06 89 89 15 68
SNUEP-FSU, 38 bd Van Gogh
59650 Villeneuve d'Ascq

Limoges

Béatrice GAUTHIER
snuep.limoges@orange.fr
Tél. : 05 55 87 78 49 - 06 81 24 56 52
59 rue Noël Boudy, 19100 Brive

Lyon

Séverine BRELOT - Bruno SEGARD
lyon@snuep.com
Tél : 04 78 53 28 60 - Fax : 04 78 60 04 51
SNUEP-FSU, Bourse du travail,
salle 44, place Guichard, 69003 Lyon

Martinique

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B
route des religieuses, 97200 Fort de France

Mayotte

Salomon MEZEPO
menaibuc@orange.fr
Tél. : 06 39 19 96 00
40 Résidence Ravana
Lot val fleuri, 97690 Koungou

Emmanuel CANÉRI
languedoc.roussillon@snuep.com
Tél. : 06 45 35 72 05 - 04 67 54 10 70
Enclos des Lys, bat B
585 rue d'Aiguelongue, 34090 Montpellier

Nancy-Metz

Patrick LANZI
palanzi@yahoo.fr
Tél. : 09 54 42 63 73 - 06 66 77 88 40
Immeuble Quartz, 7 allée René Lalique
Apt 6, 54270 Essey les Nancy
Johanna HENRION
johannandco@hotmail.fr
Tél. : 06 86 38 24 43

Nantes

Serge BERTRAND,
nantes@snuep.com
Tél. : 06 79 47 08 94
Maison des Syndicats,
8 place de la Gare de l'État
case postale 8, 44276 Nantes Cedex 2

Nice

Andrée RUGGIERO
nice.snuep@orange.fr
Tél. : 06 79 44 06 81
SNUEP-FSU, Bourse du Travail
13 avenue Amiral Collet, 83000 Toulon

Nouvelle-Calédonie

Jean-Etienne DERRIEN
jed@fnac.net
Tél. : 00 687 80 41 17
Résidence Camille, 25 Rue Verlaine,
Portes de Fer, 98 800 Nouméa

Orléans-Tours

Gilles PELLEGRINI - Cathy LAVANANT
snuep.orleans-tours@orange.fr
Tél. : 02 38 37 04 20
41 boulevard Buyser,
45250 Briare

Paris

I.LAUFFENBURGER - C. BRUNEL-GUEZ
snuepfsu75@gmail.com
Tél. : 06 60 96 73 20 - 06 58 78 85 38
12 rue Cabanis,
75014 Paris

Poitiers

snuepnat@snuep.com
Tél. : 01 45 65 02 56
12 rue Cabanis, 75014 Paris

Polynésie française

Maryline DUMASDELAGE
marylinedumasde@yahoo.fr
Tél. : 00 689 73 56 61
BP 51 701,
98 716 Pirae

Reims

Régis DEVALLE
regis-devalle@snuep.com
Tél. : 06 12 68 26 60 - 06 32 06 55 61
18 rue de Vitry, 51250 Sermaize-les-Bains

Rennes

Annie SEVENO
seveno.annie@wanadoo.fr
Tél. : 02 99 83 46 34 - 06 16 84 41 24
131 rue Belle Epine,
35510 Cesson-Sévigné

Rouen

Bernard BERGER
b.bergersnuep@gmail.com
Tél. : 06 20 61 84 80
Jérôme DUBOIS
jdsnuep@free.fr
Tél. : 06 19 92 75 91
SNUEP-FSU,
4 rue Louis Poterat,
76100 Rouen

Strasbourg

Pascal THIL
Tél. : 06 85 65 29 26
strasbourg@snuep.com
Tél. : 03 88 22 64 37
7 pl Vieux Marché aux Vins
67000 Strasbourg

Toulouse

Agnès BERNADOU
Tél. : 06 26 19 64 91
snueptoul@gmail.com
FSU 31 - SNUEP-FSU,
52 rue Jacques Babinet
31100 Toulouse

Versailles

D. BOUILLAUD - O. GUYON
versailles@snuep.com
snuepversailles@gmail.com
Tél. : 07 60 18 78 78
Fax : 09 56 09 63 93
noelle-villers@orange.fr
SNUEP-FSU, 12 rue Cabanis,
75014 Paris



Téléchargez sur le site le bulletin d'adhésion et le
prélèvement automatique : <http://www.snuep.com>